

# **DECRET n° 2015-855 du 22 juin 2015**

## **portant Composition du Gouvernement**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

Vu le décret n°2014-845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur Proposition du Premier Ministre,

DECRETE

Article premier : La Composition du Gouvernement est fixée ainsi qu'il suit :

1. Madame Awa Marie Coll SECK, Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
2. Monsieur Augustin TINE, Ministre des Forces Armées ;
3. Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre de l'Intérieur et de la sécurité publique ;
4. Monsieur Sidiki KABA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
5. Monsieur Mankeur NDIAYE, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
6. Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du plan ;
7. Monsieur Papa Abdoulaye SECK, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural ;
8. Madame Mariama SARR, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ;
9. Monsieur Diène Farba SARR, Ministre du renouveau urbain, de l'habitat et du cadre de vie ;
10. Monsieur Thierno Alassane SALL, Ministre de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables ;
11. Monsieur Mansour FAYE, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
12. Monsieur Aly Ngouille NDIAYE, Ministre de l'Industrie et des Mines ;
13. Monsieur Mansour Elimane KANE, Ministre des infrastructures, des transports terrestres et du Désenclavement ;
14. Monsieur Abdoulaye BALDE, Ministre de l'Environnement et du développement durable ;

15. Monsieur Mary Teuw NIANE, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
16. Monsieur Serigne Mbaye THIAM, Ministre de l'Education Nationale ;
17. Monsieur Alioune SARR, Ministre du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME ;
18. Monsieur Oumar GUEYE, Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
19. Monsieur Yaya Abdoul KANE, Ministre des Postes et des Télécommunications ;
20. Madame Aminata MBENGUE NDIAYE, Ministre de l'Elevage et des productions animales ;
21. Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
22. Madame Khoudia MBAYE, Ministre de la Promotion des investissements, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat ;
23. Monsieur Mbagnick NDIAYE, Ministre de la Culture et de la Communication ;
24. Monsieur Mansour SY, Ministre du Travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions ;
25. Madame Maimouna NDOYE SECK, Ministre du Tourisme et des Transports Aériens ;
26. Monsieur Mamadou TALLA, Ministre de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat ;
27. Monsieur Mame Mbaye NIANG, Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la construction citoyenne ;
28. Monsieur Matar BA, Ministre des Sports ;
29. Madame Viviane Laure Elisabeth BAMPASSY, Ministre de la Fonction Publique, de la Rationalisation des effectifs et du renouveau du service public ;
30. Monsieur Khadim DIOP, Ministre de l'intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
31. Monsieur Birima MANGARA, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Chargé du Budget ;
32. Monsieur Moustapha DIOP, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Chargé de la Micro-finance et de l'Economie solidaire ;

33. Madame Fatou TAMBEDOU, Ministre délégué auprès du Ministre du renouveau urbain, de l'Habitat et du cadre de vie, chargé de la restructuration et de la requalification des banlieues.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 22 juin 2015

Par le Président de la République Macky SALL

Le Premier Ministre Mahammed Boun Abdallah DIONNE